

Lettre d'information aux actionnaires de la SICAV absorbée
UNI MT
(codes ISIN **FR0010370528** et **FR0010368175**)

Paris, le 9 août 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le conseil d'administration de votre SICAV UNI MT et le Directoire de la société de gestion, PALATINE ASSET MANAGEMENT, dans leur séance respective du 18 juin 2019 ont approuvé *le projet de transformation de la SICAV UNI MT en FCP* qui sera réalisée par une fusion/absorption FROG de la SICAV par le FCP créé lors de cette opération.

1. L'opération

Afin d'alléger les coûts fixes inhérents à la gestion administrative et juridique de la SICAV, il a été acté d'en modifier le statut juridique : la SICAV UNI MT sera transformée en FCP UNI MT par fusion/absorption de la SICAV par le FCP créé lors de l'opération.

Les modalités de mise en œuvre reposent sur la création du FCP UNI MT lequel absorbera, le jour même de sa création, votre SICAV. Les parts C (FR0010370528) et D (FR0010368175) du FCP garderont respectivement les mêmes codes ISIN que les actions C et D de la SICAV.

Vous recevrez le jour de l'opération un nombre de parts identique au nombre d'actions précédemment détenues.

Les autres caractéristiques de votre investissement (stratégie d'investissement, profil rendement/risque...) seront inchangées.

Cette opération de fusion/absorption a reçu l'agrément de l'AMF le 5 juillet 2019 et prendra effet le 25 septembre 2019.

Nous vous précisons que, si ces opérations de fusion ne vous convenaient pas, **vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts** pendant trente jours à compter de la date de réception du présent courrier d'information. Cependant, nous vous rappelons que l'OPC UNI MT ne comporte pas de frais de sortie. Cette cession serait alors soumise à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins values de cessions de valeurs mobilières.

2. Les modifications entraînées par l'opération

Cette fusion ne modifiera, pour les actionnaires de la SICAV Uni MT, ni la stratégie d'investissement, ni le code ISIN ; elle n'aura pour seul impact le transfert d'une structure sociétale (SICAV) vers une structure contractuelle (FCP).

✓ Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : NON

Augmentation du profil rendement / risque : NON

✓ Augmentation des frais :

Commission de souscription : NON

Frais de gestion : NON

Commission de mouvement : NON

3. les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance, préalablement à tout investissement, de prendre connaissance des documents d'information, et vous invitons à lire attentivement **le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du FCP UNI MT part C (FR0010370528) et part D (FR0010368175)** que vous trouverez ci-joint.

Si ces modifications vous conviennent, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si celles-ci ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le dernier prospectus de l'OPCVM absorbant est disponible gratuitement, sur simple demande écrite, auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PALATINE ASSET MANAGEMENT

P.J. : Annexe 1- Description de l'opération

Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) des parts C et D du FCP UNI MT.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'OPERATION

Date d'effet : 25 septembre 2019.

Les porteurs d'actions « C » de la SICAV recevront le jour de la fusion FROG des parts « C » du FCP UNI MT créées le jour de la fusion FROG, selon le ratio d'échange décrit ci-dessous.

Les porteurs d'actions « D » de la SICAV recevront le jour de la fusion FROG des parts « D » du FCP UNI MT créées le jour de la fusion FROG, selon le ratio d'échange décrit ci-dessous.

Ratio d'échange

Le ratio d'échange sera le suivant :

- 1 millième de part « C » du FCP UNI-MT pour 1 millième d'action « C » de la SICAV UNI-MT détenue ;
- 1 millième de part « D » du FCP UNI-MT pour 1 millième d'action « D » de la SICAV UNI-MT détenue.

Fiscalité

Personnes Physiques :

Les échanges de titres résultant d'une fusion d'OPCVM de même nature bénéficient des dispositions de l'article 150-0 B du CGI. L'échange de titres résultant de cette opération bénéficie donc du régime du sursis d'imposition prévu par cet article.

Ainsi, la plus-value liée à la réalisation de cette opération ne sera fiscalisée qu'au moment de la cession des parts du FCP UNI-MT en retenant comme prix de revient la valeur d'achat des actions de la SICAV UNI-MT remises à l'échange.

Personnes Morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés :

Le profit ou la perte résultant de l'échange de titres consécutif à la fusion des OPC est compris dans le résultat de l'exercice au cours duquel les titres reçus en échange sont cédés, conformément aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI. Dans ce cas, le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure de ces titres est déterminé par rapport à la valeur que les titres remis à l'échange avaient du point de vue fiscal.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNI MT

Part C (Capitalisation) : FR0010370528

Ce FCP est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de l'OPCVM est :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure au marché des emprunts d'état français de maturité de 3 à 5 ans sur l'horizon de placement recommandé de 2 ans. Il investit dans des obligations et des titres de créance sans contrainte de notation et de maturité. La répartition entre dette publique et dette privée et la répartition par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et se réfère de manière non exclusive aux notations des agences de notation. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 5% de l'actif net

L'OPCVM pourra investir en titres non notés, jugés de qualité « investment grade » par la gestion, à hauteur de 5% par émetteur dans la limite cumulée de 20% de l'actif. Toutes les durées permises par la courbe des taux sont autorisées. La gestion privilégiera les emprunts d'états de la zone euro jugés de bonne qualité de crédit. Elle pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

L'indicateur de comparaison a posteriori est l'indice Morningstar Eurozone Treasury Bond, en euro.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 1 et 5.

La gestion est active et la répartition des investissements varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture, pour ajuster l'exposition, en substitution d'une détention directe de titres. La gestion pourra également exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité. L'OPCVM peut être investi à hauteur de 10% de l'actif net en titres de créances non libellés en euros et être ainsi pour tout ou partie de cette catégorie de titres exposé au risque de change. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 2 ans.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de l'OPCVM au risque de taux.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

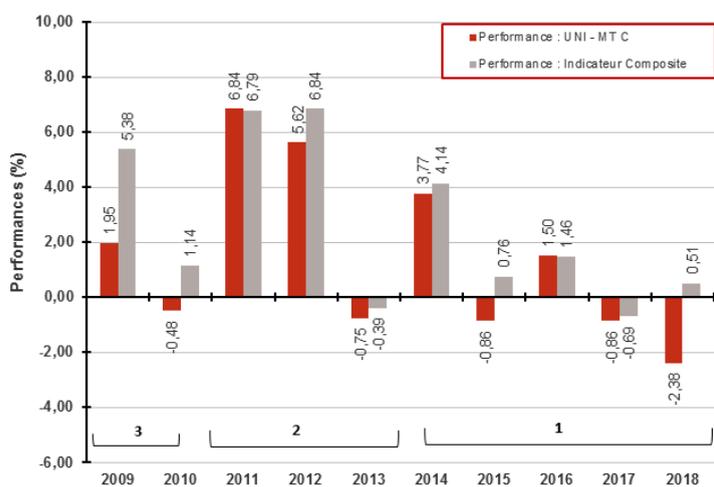
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,25%.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,55%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos fin septembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter à la page 7 du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances indiquées dans le graphique ci-dessous sont celles de la SICAV UNI MT. A compter du 25 septembre 2019, la SICAV UNI MT est absorbée par le FCP UNI MT ; la stratégie d'investissement est identique.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création du FCP : 25 septembre 2019 à l'issue de la fusion/absorption de la SICAV UNI MT.

Date de création de la part : 25 septembre 2019 à l'issue de la fusion/absorption de la SICAV UNI MT
Devise de référence : Euro.

* Indicateur de référence :

- A compter du 1^{er} août 2019, Morningstar Eurozone Treasury Bond
- du 1^{er} janvier 2014 au 31 juillet 2019, FTSE MTS Eurozone Highest-Rated Government Bond Index maturité 3 à 5 ans (100%).
- du 01/03/2011 au 31/12/2013, FTSE MTS Eurozone Highest-Rated Government Bond Index 3-5 ans (50%) et 5-7 ans (50%)
Avant le 20/11/2012, cet indice se dénomme FTSE MTS AAA.
- du 18/09/2006 au 28/02/2011, FTSE MTS 3-5 ans (50%) et 5-7 ans (50%).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com et peuvent être obtenus sur simple demande écrite.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 septembre 2019.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNI MT

Part D (Distribution) : FR0010368175

Ce FCP est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de l'OPCVM est :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure au marché des emprunts d'état français de maturité de 3 à 5 ans sur l'horizon de placement recommandé de 2 ans. Il investit dans des obligations et des titres de créance sans contrainte de notation et de maturité. La répartition entre dette publique et dette privée et la répartition par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et se réfère de manière non exclusive aux notations des agences de notation. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 5% de l'actif net

L'OPCVM pourra investir en titres non notés, jugés de qualité « investment grade » par la gestion, à hauteur de 5% par émetteur dans la limite cumulée de 20% de l'actif. Toutes les durées permises par la courbe des taux sont autorisées. La gestion privilégiera les emprunts d'états de la zone euro jugés de bonne qualité de crédit. Elle pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

L'indicateur de comparaison a posteriori est l'indice Morningstar Eurozone Treasury Bond, en euro.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 1 et 5.

La gestion est active et la répartition des investissements varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture, pour ajuster l'exposition, en substitution d'une détention directe de titres. La gestion pourra également exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité. L'OPCVM peut être investi à hauteur de 10% de l'actif net en titres de créances non libellés en euros et être ainsi pour tout ou partie de cette catégorie de titres exposé au risque de change. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement distribués.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 2 ans.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de l'OPCVM au risque de taux.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

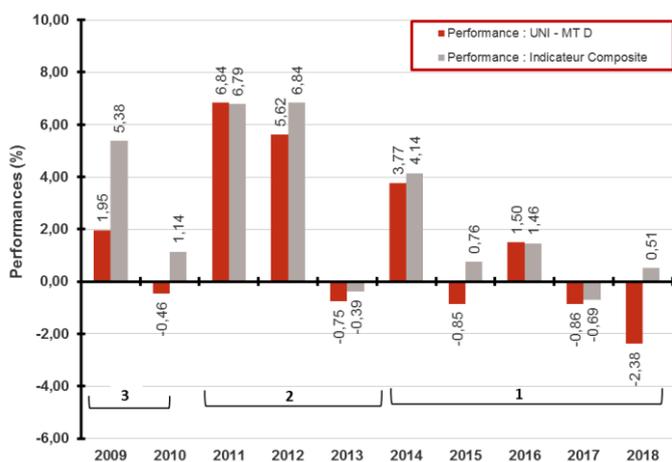
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,25%.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,55%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos fin septembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter à la page 7 du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances indiquées dans le graphique ci-dessous sont celles de la SICAV UNI MT. A compter du 25 septembre 2019, la SICAV UNI MT est absorbée par le FCP UNI MT ; la stratégie d'investissement est identique.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création du FCP : 25 septembre 2019 à l'issue de la fusion/absorption de la SICAV UNI MT.

Date de création de la part : 25 septembre 2019 à l'issue de la fusion/absorption de la SICAV UNI MT.

Devise de référence : Euro.

* Indicateur de référence :

- A compter du 1^{er} août 2019, Morningstar Eurozone Treasury Bond
- du 1^{er} janvier 2014 au 31 juillet 2019, FTSE MTS Eurozone Highest-Rated Government Bond Index maturité 3 à 5 ans (100%).
- du 01/03/2011 au 31/12/2013, FTSE MTS Eurozone Highest-Rated Government Bond Index 3-5 ans (50%) et 5-7 ans (50%)
- Avant le 20/11/2012, cet indice se dénomme FTSE MTS AAA.
- du 18/09/2006 au 28/02/2011, FTSE MTS 3-5 ans (50%) et 5-7 ans (50%).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com et peuvent être obtenus sur simple demande écrite.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus et qui font respectivement l'objet d'un document d'information clé.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 septembre 2019.